

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 9^e jour du mois de mai 2023 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames, Gilles St-Amand, Benoit Gratton, Maxime Bétournay, François Thibault, Ginette Sheehy et Audrey Charron-Brosseau.

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h14, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SESSION :

- 1) Adoption de l'ordre du jour;
- 2) Suivi et ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023;
- 3) Ratification des déboursés;

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Appel d'offres bouclage aqueduc sur les rues du Calvaire et du Pont;
- 5) Offre de services professionnels ingénierie surveillance des travaux de bouclage sur les rues du Calvaire et du Pont;
- 6) Appel d'offres contrôle qualitatif des matériaux travaux sur le chemin de la Rouge;
- 7) Adoption du règlement 358-23 décrétant un emprunt de 1 148 253 afin de financer la subvention du ministère des Transports et de la mobilité durable accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet redressement;
- 8) Demande de prix signalisation;
- 9) Demande de prix retrait des carcasses de véhicules en bordure de la Rivière Rouge;
- 10) Offre d'emploi préposé à l'écocentre / engagement de M. Armand Saulnier;
- 11) Location de la salle / entretien;
- 12) Nomination des membres du comité politique familles et aînés;
- 13) Présentation d'un nouveau cadre de travail du comité budget (résolution 26-22);
- 14) Suivi de la résolution 69-23 relative à la demande d'augmentation de la contribution de la MRC – frais d'opération de l'écocentre;
- 15) Période de questions;

AFFAIRES NOUVELLES :

- 16) Correspondance : Demande de l'OPELL et de L'AECTM (problématique chemin Trudel);
Demande de l'OPELL installation d'un babillard à l'accès public du Lac-à- la Loutre;
Lettre Député de Saint-Hyacinthe (assurabilité des bâtiments patrimoniaux)
- 17) Dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur externe 2022.

- 18) Engagement de Monsieur Jimmy Durand en tant chauffeur/opérateur/manoeuvre (fin de la période de probation);
- 19) Inscription de Monsieur Jimmy Durand à la formation (OPA) – Préposé à l'aqueduc (1 480\$);
- 20) Offre d'emploi pour un préposé aux travaux municipaux (travail saisonnier);
- 21) Dépôt du rapport de formation obligatoire des élu(es) élection partielle du 7 novembre 2022;
- 22) Demande de prix achat de vêtements employés;
- 23) Demande du Comité des Loisirs d'Huberdeau (Fête nationale);
- 24) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2023 et du 14 avril 2023;
- 25) Recommandation du CCU et octroi de mandats (dossier 252, chemin Rockway Valley et plan d'implantation mise en œuvre des objectifs du PDE);
- 26) Demande de réservation de plages horaires des terrains de tennis et installation d'une affiche (Club de pickleball);
- 27) Dépôt du projet de règlement (2023)-100-142 modifiant le règlement (2008)-100 Plan d'urbanisme relativement aux limites de l'affectation centre-ville (CV) et de l'affectation industrielle (IN) du périmètre urbain du centre-ville de la Ville de Mont-Tremblant;
- 28) Autorisation de détruire des documents en conformité avec le calendrier de conservation (selon la liste fournie);
- 29) Demande de la Sclérose en plaques;
- 30) Sollicitation au défi régional – Cyclo Mémoire;
- 31) Varia : Intention de création d'un jardin/serre communautaire ou collectif;
Point information, fermeture de la caisse populaire.
- 32) Période de questions;
- 33) Levée de la session.

RÉSOLUTION 107-23
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brousseau et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout de 2 sujets au point varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 108-23
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que la secrétaire est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 79-23 à 106-23.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 109-23
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 11326 à 11373 inclusivement, pour un montant de 46 690.71\$, des comptes à payer au 09/05/2023 au montant de 18 592.28\$, des salaires numéros 500346 à 500383 inclusivement pour un montant de 27 167.47\$ ainsi que des prélèvements numéros 366 à 370 inclusivement pour un montant de 9 926.27\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11356	Brébeuf Mécanique de Procédé inc.	Réparer fuite chlorinateur	382.93\$
11357	Librairie Carpe Diem	Livres	498.76\$
11358	Carquest Canada Ltée	Lumière, brosse d'acier, fusibles, disques de sablage, scellant, décapant	444.79\$
11359	Compteurs d'Eau du Québec	Compteurs d'eau, adaptateurs, unités murales, câble	1 360.81\$
11360	Coopsco des Laurentides	Livres	72.35\$
11361	DHC Avocats	Consultation - désaffectation fosses septiques inutilisées en application du Q-2, r.22	43.12\$
11362	Drumco Énergie	Remplacer le contrôle d'inverseur automatique de la génératrice	4 661.02\$
11363	Gauthier & Martin inc.	Recherche adresse	126.47\$
11364	Gilbert P. Miller & Fils	Pierre concassée, bobcat, transport	3 741.70\$
11365	Veolia Water Technologies Canada inc.	Réactif chlore libre, chlore total	110.38\$
11366	Machineries Forget	Boulon, locknut, chaîne convoyeur, arbres, roues dentées, palier à bride, roulement à billes, protecteur sous convoyeur, tablier	1 538.77\$
11367	Matériaux R. McLaughlin inc.	Bois, retour palette, lampe de travail, brosses métalliques, mousqueton, peinture Tremclad, manchons, ens. pinceaux, asphalte froide top-mix	1 699.93\$
11368	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Bouchon tête carré, raccords, jeu douilles, vent plug vent, raccords, boyau, réparation boyau, coude, feu arrière, adaptateur	380.46\$
11369	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	Vidange fosse scellée - 203, rue Principale	333.43\$
11370	Purolator	Frais de transport	30.80\$
11371	Soudure Luc Provost SENC	Réparer attelage balai	1 159.49\$
11372	Villemare Pneus et Mécanique inc.	Remplacer pneu et roue crevaison	683.88\$
11373	Visa Desjardins	Frais mise à jour RPEVL, jupes de table, crochets, timbres, courrier recommandé, café, essence	1 323.19\$
TOTAL			18 592.28\$

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11326	Bell Mobilité inc.	Cellulaires avril 2023	147.55\$
11327	Équipe Laurence	Service ingénierie - Réfection chemin de la Rouge Service ingénierie - TECQ 2019-2023	1 322.22\$
11328	Hydro-Québec	Électricité hangar 162.88 \$ Électricité station de lavage 28.31 \$ Éclairage rues & location de poteaux 270.21 \$	461.40\$
11329	Lépine Steeve	Remb. recherche casier judiciaire	59.99\$
11330	Lifeworks (canada) Ltd.	Mutuelle de prévention avril 2023	92.54\$
11331	Loisirs Laurentides	Adhésion 2023	86.23\$
11332	M.R.C. des Laurentides	Services télécom. - 01/01/23 au 31/03/23 courriels, anti-spams, interurbains, extensions téléphoniques, service 9-1-1	760.98\$

11333	OBV RPNS	Plan protection des sources d'eau potable	11 614.33\$
11334	SEAO-Constructo	Addendas - appel d'offres réfection ch. de la Rouge	41.14\$
11335	Énergies Sonic inc.	Réservoir et pompe, liquide d'échappement diesel (urée)	2 782.40\$
11336	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Ouverture dossier cour municipale février & mars 2023	1 465.93\$
11337	Bélanger Angélique	Remb. frais camp de jour 2023 (Mont-Tremblant)	600.00\$
11338	Bell Canada	Téléphone ordinateur eau potable Téléphone station de pompage	136.30\$
11339	Marie-Claude Boyer	Remb. frais camp de jour 2023 (Mont-Tremblant)	600.00\$
11340	Côté Benoit	Remb. frais non-résident 2023	50.00\$
11341	Denutte Baptiste	Remb. frais camp de jour 2023 (Amherst)	330.00\$
11342	Hydro-Québec	Électricité caserne 538.30 \$ Électricité parc & terrain de tennis 54.24 \$ Électricité hôtel de ville 679.08 \$ Électricité garage 178.03 \$ Électricité station de pompage 996.48 \$ Électricité patinoire 472.08 \$ Électricité maison des jeunes 31.20 \$ Électricité puits aqueduc 92.98 \$ Électricité réservoir gravitaire 77.60 \$	3 119.99\$
11343	Lépine Steeve	Remb. empreintes	90.00\$
11344	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville avril 2023	1 600.45\$
11345	M.R.C. des Laurentides	Quote-part additionnelle - règl. 395-2023	482.00\$
11346	Municipalité du Canton Amherst	Contribution financière - salon du livre 26-27 mai 2023	350.00\$
11347	Ministère du Revenu du Québec	DAS avril 2023	12 246.58\$
11348	Receveur Général du Canada	DAS avril 2023	4 549.93\$
11349	Équipe Laurence	Service ingénierie - Réfection chemin de la Rouge	638.11\$
11350	Eurofins Environex	Analyses d'eau avril 2023	98.31\$
11351	Groupe Central	Système d'alarme station de pompage du 01/05/23 au 30/04/24	419.66\$
11352	Hydro-Québec	Éclairage rues & location poteaux 278.80 \$ Électricité système soltek 22.47 \$	301.27\$
11353	In Médias inc.	Avis public- appel d'offres 2023-04 Avis public - entrée en vigueur règl. 357-23	710.54\$
11354	Maurice Guylaine	Frais déplacement	41.48\$
11355	Energies Sonic inc.	Diesel	1 491.38\$
500346-500383	Employés	Salaires avril 2023	27 167.47\$
TOTAUX CHÈQUES			73 858.18\$
366	Caisse Desjardins de Mont-Tremblant	Intérêts prêt rue Principale	3 579.62\$
367	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective avril 2023	2 962.00\$
368	Les Équipements de Bureau des Laurentides	Location photocopieur du 01/05/23 au 31/07/23	551.88\$
369	RREMQ	Régime de retraite mars 2023	2 753.84\$
370	Postes Canada	Bulletin municipal mai 2023	78.93\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			9 926.27\$
TOTAL			83 784.45\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 110-23**APPEL D'OFFRES BOUCLAGE D'AQUEDUC SUR LES RUES DU CALVAIRE ET DU PONT**

ATTENDU QU'une demande d'appel d'offres a été faite en date du 18 avril 2023 via le système d'appel d'offres électronique (SEAO) pour des travaux de bouclage d'aqueduc sur les rues du Calvaire et du Pont;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, 6 soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, l'ingénieur confirme que la soumission présentée par Excapro inc., est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu;

Que l'offre reçue de Excapro inc., pour des travaux de bouclage d'aqueduc sur les rues du Calvaire et du Pont au montant de 688 621.14\$, taxes incluses est acceptée, cette offre étant la plus basse et conforme aux exigences des documents d'appel d'offres. Que cette résolution fait office de contrat entre les 2 parties.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX GLOBAL (INCLUANT TAXES)
Excapro inc.	688 621.14\$
Les Entreprises Claude Rodrigue inc.	689 716.83\$
9267-7368 Québec inc.	719 464.09\$
Inter Chantiers inc.	743 361.68\$
10712957 Canada inc.	746 076.23\$
Nordmec Construction inc.	814 007.36\$

Les fonds nécessaires à l'exécution de ce contrat seront pris à même le versement de la subvention de la TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 111-23**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE / SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE BOUCLAGE D'AQUEDUC SUR LES RUES DU CALVAIRE ET DU PONT**

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur ayant préparé les documents d'appel d'offres en regard aux travaux de bouclage sur les rues du Calvaire et du Pont, nous a fait parvenir 2 offres de services pour la surveillance (chantier) de ces travaux (soit un montant forfaitaire ou une tarification à l'heure);

CONSIDÉRANT QUE le montant estimé pour la surveillance chantier est estimé à 6 795\$ par semaine (45 heures semaines) et n'inclus pas la surveillance bureau;

CONSIDÉRANT QUE la présence temps plein d'un ingénieur sur le chantier n'est pas requise à temps plein, cette personne pouvant être remplacée par un stagiaire à certain moment, ce qui pourrait permettre une économie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre de services reçue en date du 1^{er} mai, à taux horaires et portant le numéro OS-8975 pour le projet 132-0006 pour les travaux de bouclage d'aqueduc sur les rues du Calvaire et du Pont est retenue, celle-ci étant plus avantageuse pour la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 112-23

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX SUR LE CHEMIN DE LA ROUGE

ATTENDU QUE le conseil a autorisé de par sa résolution 88-23, la firme d'ingénieur Équipe Laurence, a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif des matériaux en regard aux travaux de réfection devant être exécutés sur le chemin de la Rouge;

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été faits auprès de 4 fournisseurs;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions reçues et à l'analyse de celles-ci, l'offre reçue de Solmatech inc. au montant de 19 471,53\$ (taxes incluses) est la plus basse et conforme à la demande;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur recommande de retenir la proposition du plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre reçue de Solmatech inc., pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection sur le chemin de la Rouge au montant de 19 471,53\$ taxes incluses est acceptée, cette offre étant la plus basse et conforme aux exigences des documents d'appel d'offres. Que cette résolution fait office de contrat entre les 2 parties.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX GLOBAL (INCLUANT TAXES)
Solmatech inc.	19 471,53\$
Qualilab inspection inc.	19 948,16\$
DEC Enviro	20 143,62\$
Groupe ABS inc.	31 185,48\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 113-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT 358-23 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 148 253\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable datée du 16 novembre 2022;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 148 253\$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 avril 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE la personne qui préside la séance mentionne l'objet de ce règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

ATTENDU QUE des copies du règlement sont disponibles, pour consultation, au début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le présent règlement numéro 358-23 intitulé « Règlement 358-23 décrétant un emprunt de 1 148 253\$ afin de financer la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet redressement soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 :

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet redressement, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 1 148 253\$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans (terme correspondant à celui du versement de la subvention).

ARTICLE 3 :

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité d'Huberdeau, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante (Annexe A).

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 114-23
DEMANDE DE PRIX SIGNALISATION

ATTENDU QUE le conseil a autorisé de par sa résolution 103-23, la directrice générale, a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de produits de signalisation /sécurité;

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été faits auprès de 2 fournisseurs;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue;

ATTENDU QUE le conseil dispose du budget nécessaire à l'achat des produits pour lesquels un prix a été soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'offre reçue de Spectralite, au montant de 2 045.33\$ taxes incluses et portant le numéro 48254 est acceptée.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX GLOBAL (INCLUANT TAXES)
Spectralite	2 045.33\$
Signal	Aucune offre reçue

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 115-23

DEMANDE DE PRIX RETRAIT DES CARCASSES DE VÉHICULE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE ROUGE (RUE DU MOULIN ET DE LA RIVIÈRE)

ATTENDU QUE le 3 juin 2022 une citoyenne a transmis à la municipalité une demande afin que soient retirés les gros rebuts de métal sur le bord de la rivière au bout de la rue du Moulin;

ATTENDU QUE le 23 juin 2022 le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informaient qu'il était de la responsabilité du propriétaire ou du responsable de l'incident de récupérer ces rebuts en autant qu'on en connaisse l'identité, à défaut d'avoir un responsable ou propriétaire, cette responsabilité revenait à la municipalité;

ATTENDU QUE le Ministère nous informait qu'il faut prévoir lors du retrait d'avoir les équipements requis advenant un déversement d'hydrocarbure;

ATTENDU QUE la directrice générale a tenté d'obtenir un prix auprès d'une entreprise de recyclage, laquelle l'informait qu'il n'effectuait pas ce genre de travaux, mais nous transmettait un contact qui serait en mesure de récupérer le tout;

ATTENDU QU'après discussion avec le contact en question celui-ci nous informait qu'il ne pouvait effectuer ce travail;

ATTENDU QUE le Ministère nous a transmis le nom d'une entreprise effectuant ce genre d'opération;

ATTENDU QU'une soumission nous a été transmise en date du 24 avril et que cette entreprise dispose d'une assurance responsabilité et s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter un déversement et à faire le suivi avec le Ministère durant et après les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que l'offre reçue de Marina BO-BI-NO Sport inc. au montant de 11 037.60\$ est acceptée, ces travaux devront cependant être effectués durant la période où la rivière est à un niveau très bas, en fonction des carcasses et débris constatés visuellement lors du passage le 7 décembre 2022, comme stipulé dans l'offre de services du 24 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 116-23

OFFRE D'EMPLOI PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE / REMPLACEMENT CONGÉ DE MALADIE

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans le but de pourvoir un poste de préposé à l'écocentre de façon temporaire pour le remplacement d'un employé en congé de maladie ou pour toutes autres raisons;

ATTENDU QUE Monsieur Armand Saulnier nous a informés de son intérêt à effectuer ce travail en fonction de notre demande et qu'il a débuté son emploi le 6 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

De confirmer l'embauche de Monsieur Armand Saulnier au tarif horaire 18\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 117-23

LOCATION DE LA SALLE / ENTRETIEN

ATTENDU QUE la municipalité a fait paraître une offre d'emploi dans le but de trouver une personne qui serait disposée à effectuer l'entretien occasionnellement de la salle Louis Laurier lors de la location de celle-ci;

ATTENDU QUE la salle est offerte gratuitement aux organismes, que ceux-ci ont la possibilité d'effectuer eux-mêmes l'entretien, la municipalité ayant mis à la disposition de chacun les équipements nécessaires pour le nettoyage de celle-ci;

ATTENDU QUE l'organisme pourra demander à ce que le nettoyage soit fait par l'employé et en assumer les frais;

ATTENDU QU'advenant le cas où la municipalité est insatisfaite de l'entretien effectué par l'organisme, l'employé devra procéder au nettoyage, ces coûts seront à la charge de l'organisme locataire;

ATTENDU QUE Madame Mélanie Miller et Monsieur Emmanuel Provost ont fait parvenir un courriel informant le conseil de leur intérêt pour effectuer ce travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que les services de Madame Mélanie Miller et Monsieur Emmanuel Provost sont retenus au coût de 60\$ par nettoyage.

Que la politique de location de salle soit modifiée en fonction de ces informations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 118-23

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT l'adoption du document portant sur la démarche à suivre pour la révision de la politique des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT l'obligation de constitution d'un comité pour le suivi et la mise à jour de ladite politique;

CONSIDÉRANT les consignes générales contenues dans les documents ministériels à propos de la composition dudit comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le comité de suivi de la politique des familles et des aînés soit composé des personnes suivantes :

Nom et provenance	Secteur de représentation
Martine Provost, résidence personnes âgées	Personnes âgées en résidence
Lucie Gaudreault, citoyenne	Personnes âgées en domicile personnel
Angélique Bélanger, citoyenne	Familles
Kim Gremner, centre jeunesse	Jeunes
Daniel Gauthier, directeur École AEC	Enfants en milieu scolaire
Maxime Bétournay, conseiller municipal	Aspects culturels et sportifs

À ces personnes viendront s'ajouter la conseillère municipale responsable du dossier ainsi que la directrice générale à titre d'office.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 119-23

OCTROI D'UN NOUVEAU MANDAT AU COMITÉ BUDGET

ATTENDU le mandat déjà accordé au Comité budget formé par le conseil et dans le respect de celui-ci, soit :

- 1- Étudier et soumettre au conseil municipal des recommandations en rapport avec le budget municipal;
- 2- Exercer une vigie quant au suivi des dépenses effectuées;
- 3- Recommander tout changement jugé nécessaire au bon fonctionnement et à l'amélioration des procédures dans le respect des règles applicables dans le domaine municipal;
- 4- Étudier, analyser et soumettre des recommandations sur tous les sujets et documents que lui soumettra le conseil relativement au suivi du budget;
- 5- Évaluer le contenu des prévisions budgétaires, et des règles de contrôles en regard à celui-ci (règlements/politiques).

ATTENDU QUE le conseil désire accorder un nouveau mandat au comité consistant à établir une démarche relative à la mise en place d'un plan de développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Qu'un nouveau mandat est donné au Comité Budget de développer un plan de travail (méthodologie) et un échéancier quant à une démarche intitulée « élaboration d'une stratégie de développement durable et global pour Huberdeau.

Laquelle démarche devra :

- Considérer le travail des autres comités formés par le conseil, soit : le Comité consultatif d'urbanisme, le Comité de suivi de la politique des familles et des aînés dans une collaboration d'équipe et une mise en commun des informations et des connaissances;
- S'inscrire dans la consultation des membres du conseil, dans le but de maintenir la démarche fluide et transparente.

Le Comité budget ne proposera pas de plan, mais bien une démarche pour le produire. Le rapport des travaux du comité sera présenté au conseil lors de la séance du 10 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 120-23

DEMANDE DE L'OPELL ET DE L'AECTM (PROBLÉMATIQUE CHEMIN TRUDEL / RIVE DU LAC-À-LA-LOUTRE)

ATTENDU QU'une demande a été transmise par l'Organisation pour la protection de l'environnement du Lac-à-la-Loutre (OPELL) et l'Association pour l'entretien des chemins Trudel et de la Montagne (AECTM), concernant l'écoulement et le ruissellement des eaux de surfaces en provenance du chemin du Lac-à-la-Loutre qui occasionnent des problèmes au niveau du chemin Trudel ainsi qu'à la rive du Lac-à-la-Loutre;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a transmis au conseil sa recommandation en regard à la priorisation des objectifs du plan d'action environnementale;

ATTENDU QUE ce problème s'intègre dans 2 des recommandations du CCU, soit énumérer et caractériser les impacts environnementaux présents sur le territoire, tous secteurs confondus et suivre la qualité des bandes riveraines : prévenir la pollution et l'envasement du Lac-à-la-Loutre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que cette demande soit transmise au Comité consultatif d'urbanisme afin qu'il transmette au conseil ces recommandations en regard à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 121-23

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le maire fait dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022 et informe les citoyens que celui-ci est disponible pour consultation.

Ce rapport mentionne que la municipalité a terminé l'année 2022 avec un surplus de 472 907\$ et un surplus libre accumulé de 1 044 551\$ duquel un montant de 232 633\$ a été affecté lors de l'adoption du budget 2023, portant ainsi le surplus libre à un montant de 811 918\$ pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 122-23

CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR JIMMY DURAND EN TANT QUE CHAUFFEUR/OPÉRATEUR/MANOEUVRE

ATTENDU QUE le 9 février 2023 de par la résolution 33-23, la municipalité d'Huberdeau a entériné l'embauche à temps plein avec une période de probation de 3 mois devant se terminer le 5 mai 2023 de Monsieur Jimmy Durand en tant que chauffeur/opérateur/manoeuvre ;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait du travail accompli par Monsieur Jimmy Durand durant sa période de probation en tant que chauffeur/opérateur/manoeuvre;

ATTENDU QUE de par sa politique de santé et sécurité au travail la municipalité exige le port de bottes de sécurité et d'un dossard, lequel peut être remplacé par un gilet de couleur fluorescente et muni de bandes réfléchissantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brousseau et résolu :

De confirmer l'emploi permanent de Monsieur Jimmy Durand en tant que chauffeur/opérateur/manoeuvre. Monsieur Durand sera admissible à l'assurance collective et au régime de retraite, et ce à compter du 1^{er} mai 2023.

Qu'un montant maximum de 250\$ est alloué annuellement à l'employé pour l'achat de vêtements (bottes, manteaux, gilets, etc.) nécessaire au respect de la politique de santé et sécurité au travail, lequel montant est remboursable sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 123-23

INSCRIPTION DE MONSIEUR JIMMY DURAND À LA FORMATION (OPA) – PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise l'inscription de Monsieur Jimmy Durand, chauffeur/opérateur/manoeuvre à la formation de préposé à l'aqueduc d'une durée de 56 heures échelonnées sur 2 semaines, les frais d'inscription au montant de 1 480\$ sont assumés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 124-23

OFFRE D'EMPLOI POUR UN PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX MUNICIPAUX (TRAVAIL SAISONNIER)

ATTENDU QUE l'équipe d'employé des travaux publics ne parvient pas à accomplir les nombreuses tâches relevant de leur département;

ATTENDU QUE la municipalité désire voir effectuer certains travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Madame la conseillère Audrey Charron-Brousseau et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire paraître une offre d'emploi pour un poste à temps plein, 40 heures semaines pour un travail saisonnier en tant que préposé aux travaux municipaux au taux horaire de 18\$ l'heure;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 125-23
DÉPÔT DU RAPPORT DE FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLU(ES)
ÉLECTION PARTIELLE DU 7 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 6 mois de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Tel que stipule l'article 313 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le début de mandat d'un membre du conseil commence au moment où il prête le serment.

CONSIDÉRANT QUE tous les élus municipaux doivent, dans les 30 jours de leur participation à la formation obligatoire en éthique, déclarer celle-ci au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil. Cette formation doit être dispensée par un formateur autorisé et diffusée sur le site internet de la Commission municipale du Québec (CMQ). La municipalité doit tenir à jour sur son site internet la liste des élus ayant participé à la formation;

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection partielle le 7 novembre 2022 au poste de maire et de conseiller numéro 6;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du rapport de formation obligatoire des élu(e)s pour ces postes :

Siège	Nom de l'élu	Début du mandat	Titre de la formation	Date(s) de la formation	Confirmation de participation reçue
Maire	Benoit Chevalier	07/11/2022	Le comportement éthique	25 avril 2023	Oui
Conseillère siège # 6	Ginette Sheehy	07/11/2022	Le comportement éthique	19-20 juin 2023 (7 mai 2023 / 6 mois)	Non

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 126-23
ACHAT DE VÊTEMENTS EMPLOYÉS TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le conseil désire que les employés des travaux publics de la municipalité soient pourvus de vêtements (manteaux, chandails) ayant le logo de la Municipalité;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès de 2 fournisseurs;

ATTENDU QUE les prix transmis par Imprimerie Léonard sont les plus bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat des vêtements suivants :

Pour chacun des membres du personnel de voirie travaillant à temps plein :

1 manteau 5 -1 haute visibilité orange et noir : au coût de 187.00\$

3 T-Shirts haute, visibilité orange avec bande : au coût de 17.25\$

3 Chandails à manches longues PMS 1505C haute visibilité orange et noir : au coût de 26.95\$

1 Hoodie à capuche haute visibilité orange et noir : au coût de 50.35\$

Pour chacun des employés de l'écocentre :

1 T-shirt haute visibilité orange avec bande : au coût de 17.25\$

Les frais de broderie sont en sus.

Pour recevoir un remplacement de vêtement l'employé devra remettre le vêtement endommagé, advenant que l'employé quitte son emploi il devra remettre tous les vêtements en sa possession.

Le budget nécessaire sera pris à même la prévision ayant été prévue pour l'octroi d'une subvention pour l'entretien du chemin Perreault, l'association nous ayant informés qu'elle ne présenterait pas de demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 127-23

DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS D'HUBERDEAU (FÊTE NATIONALE)

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs d'Huberdeau a fait parvenir une lettre en date du 25 avril 2023 comprenant plusieurs demandes en regard à l'organisation de la Fête nationale devant avoir lieu le 24 juin prochain, soit :

- Fermeture de la rue Principale entre le Parc Ghyslaine et Frédéric Back (coin de la rue du Pont) et le 148 rue Principale et d'aviser les gens de ne pas stationner sur rue du 23 juin 20h et ce jusqu'au 25 juin 2023, 8h;
- Installation de la scène et du kiosque pour le vendredi 23 et de retirer celui-ci le 25 au matin;
- Obtenir une subvention pour aider au déroulement de cette activité;
- Aider à promouvoir l'évènement;
- L'utilisation de la Salle Louis-Laurier et du système de son en cas de besoin;
- Le nettoyage par les employés à la suite de l'évènement.

ATTENDU QUE certaines de ces demandes ne peuvent être accordées selon la demande présentée, étant donné le manque de personnel et les inconvénients pouvant être occasionnés aux citoyens et commerces situés sur la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise la fermeture de la rue Principale le 24 juin, l'installation de la scène et du kiosque pour le vendredi 23 juin, ceux-ci seront cependant retirés le 26 juin au matin seulement, le versement d'une subvention d'un maximum de 5 000\$ couvrant le montant des dépenses n'ayant pu être couvert par la subvention du ministère et des commanditaires, l'utilisation de la salle Louis-Laurier et du système de son en cas de pluie, le nettoyage par les employés suite à l'évènement, la promotion de l'évènement selon les informations transmises par le comité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 128-23

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 24 MARS ET DU 14 AVRIL 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt des procès-verbaux et des recommandations du comité consultatif d'urbanisme des séances du 24 mars et du 14 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 129-23

RECOMMANDATIONS DU CCU ET OCTROI D'UN MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de par son procès-verbal du 14 avril 2023 a fait parvenir des recommandations au conseil municipal (Résolution 2023-30 du CCU);

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend aller de l'avant avec ces recommandations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend ajouter aux objectifs proposés, un nouvel objectif ne faisant pas partie du Plan d'action environnementale (PDE) 2022-2023 adopté en octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire octroyer de nouveaux mandats au CCU.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Qu'après avoir pris connaissance de la résolution 2023-30 du CCU que le conseil informe le comité qu'il est en accord avec celle-ci, soit;

De prioriser les objectifs suivants du PDE pour l'année 2023;

- Promouvoir la station de lavage des embarcations au Lac-à-la-Loutre, la faire connaître et favoriser son utilisation.
- Suivre la qualité des bandes riveraines: prévenir la pollution et l'envasement du Lac-à-la-Loutre et du lac Maillé, prévenir l'érosion des berges de la rivière Rouge.
- Comprendre la problématique reliée aux tiques et sensibiliser les citoyens face à ce problème de santé publique.
- Contrôler les installations sanitaires.
- Prendre acte des rapports de la patrouille verte afin de comprendre comment améliorer la qualité du tri sur le territoire.
- Énumérer et caractériser les impacts environnementaux présents sur le territoire, tous secteurs confondus.
- Améliorer la communication entre la Municipalité et les citoyens.

En ajoutant l'objectif suivant :

- Appuyer les initiatives reliées à l'agriculture durable, la transformation locale et l'établissement de services de proximité.

Et que par le fait même le CCU est mandaté afin de travailler sur un plan d'implantation pour la mise en œuvre des objectifs du PDE sélectionnés par le conseil municipal pour l'année 2023, ainsi que pour analyser le dossier de Zyra Lavande et transmettre ces recommandations au conseil en regard ce dossier et à la réglementation afin de favoriser ce genre d'entreprise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 130-23

DEMANDE DU CLUB DE PICKLEBALL DE RÉSERVATION DE PLAGES HORAIRES DES TERRAINS DE TENNIS ET INSTALLATION D'UNE AFFICHE

CONSIDÉRANT QUE le Club de pickleball a fait parvenir en date du 25 avril 2023 une demande de réservation de plages horaires des terrains de tennis ainsi que pour l'installation d'une affiche informant les citoyens de cet horaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil tient à encourager la pratique d'activités sportives et la socialisation des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que les demandes du Club de pickleball sont acceptées, soit :

- Réservation des plages horaires suivantes :
 - Lundi de 18h30 à 21h30
 - Jeudi de 18h30 à 21h30
 - Samedi de 10h à 12h
- Installation d'une affiche sur la porte d'entrée des tennis informant les citoyens de l'horaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 131-23

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT (2023)-100-142 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-100 DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement (2023)-100-142 modifiant le règlement (2008)-100 Plan d'urbanisme relativement aux limites de l'affectation centre-ville (CV) et de l'affectation industrielle (IN) du périmètre urbain du centre-ville de la Ville de Mont-Tremblant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 132-23

AUTORISATION DE DÉTRUIRE DES DOCUMENTS EN CONFORMITÉ AVEC LE CALENDRIER DE CONSERVATION

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à détruire les documents suivants, le tout en conformité avec le calendrier de conservation.

DOCUMENTS À DÉTRUIRE

DOCUMENT	DATE	Référence Calendrier de conservation
Journal des revenus et encaissements	2016 et années précédentes	205.2 - 6 ans
Journal des salaires	2016 et années précédentes	205.2 - 6 ans
Journal des achats	2016 et années précédentes	205.2 - 6 ans
Journal des déboursés	2016 et années précédentes	205.2 - 6 ans
Relevés de compte	2016 et années précédentes	203.1 - 6 ans
Factures d'achats	2016 et années précédentes	207.1 - 6 ans
Feuilles de temps	2021 et années précédentes	207.3 - 1 an
Rôle de perception	2012 et années précédentes	208.4 - 10 ans
Comptes de taxes, reçus, droits de mutations	2016 et années précédentes	208.1 - 6 ans

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 133-23

SOLLICITATION AU DÉFI RÉGIONAL – CYCLO MÉMOIRE

ATTENDU QU'une demande a été transmise par Monsieur Jean-Yves Bilodeau afin de participer à la 7^e édition du Cyclo-Mémoire au profit de la Société Alzheimer Laurentides qui se tiendra les 8 et 9 juillet 2023;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose plus de budget disponible pour contribuer à cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que la municipalité informe Monsieur Bilodeau qu'elle ne peut contribuer financièrement à cette activité, que cependant elle peut contribuer à promouvoir l'évènement selon les documents publicitaires qui seront transmis par l'organisateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 134-23

INTENTION DE CRÉATION D'UN JARDIN/SERRE COMMUNAUTAIRE OU COLLECTIF

ATTENDU QUE Bouffe Laurentienne est en discussion avec la Municipalité d'Huberdeau pour un projet d'implantation d'une serre sur un terrain appartenant à la Municipalité;

ATTENDU QUE présentement la municipalité ne dispose pas de toutes les informations (implications citoyens, coût, temps employés, etc.,) pour prendre une décision finale et réfléchie;

ATTENDU QU'une réponse doit être transmise pour le 30 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau informe Bouffe Laurentienne de son intérêt à participer au projet de création d'un jardin/serre communautaire ou collectif sur un terrain appartenant à la Municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 135-23
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la session soit levée, il est 21h24.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/greffière-trésorière.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.